104

Cadre : Rééducateurs

Durée de l'épreuve écrite : 2 heures

RUCTIONS AVANT DE REPONDRE AUX QUESTIONS :

s téléphones portables et les machines à calculer sont **strictement interdits** ;

ute introduction de téléphone portable ou d'appareil électronique (tablette, calculette, Watch, etc.) ou de documents ou toute tentative de ode entrainera automatiquement **l'exclusion du candidat** ;

t candidat n'est autorisé à quitter la salle qu'après **une demi-heure** du début de l'épreuve ;

ifier que le polycopie de l'épreuve contient **une épreuve**, avec un nombre total de **quarante** questions, numérotées de **1 à 40 (recto-o)**.

ondre sur **la grille de réponses nominative et individuelle**, en cochant la ou les cases correspondantes à la ou les bonnes réponses ;

s les **stylos à bille** de couleur **noire** ou **bleue** sont autorisés ;

andidat doit cocher la réponse exacte sur la ou les cases correspondantes de **manière lisible sans déborder** de la ou les cases prévues la réponse ☒ ou ■ ;

ettre **la grille de réponses** avec **les copies contenant les questions de l'épreuve écrite**, aux membres de la commission de surveillance ;

urée de l'épreuve écrite est de **2 heures.**

Cochez la ou les bonnes réponses :

e chantier de la protection sociale est une initiative :

a) Visant la régionalisation de la couverture sanitaire.
b) Visant l'élargissement de la protection sociale.
c) Concrétisant le droit à la protection sociale et la couverture sanitaire, comme stipulé dans l'article 31 de la constitution marocaine.
d) Concrétisant le droit à la protection sociale et la couverture sanitaire, comme stipulé dans l'article 13 de la constitution marocaine.

a loi-cadre 09-21 relative à la protection sociale vise :

) La généralisation de l'assurance maladie obligatoire, des allocations familiales, de l'indemnité pour perte d'emploi.
) La généralisation de la couverture médicale de base.
) L'élargissement de la base des adhérents aux systèmes de retraites à l'horizon de 2022.
) L'élargissement de la base des adhérents aux systèmes de retraites à l'horizon de 2025.

rmi les principes régissant la généralisation de la protection sociale :

La solidarité.
La non-discrimination pour l'accès aux services.
L'anticipation basée sur l'évaluation périodique.
La participation par l'implication de tous les intervenants dans tous les politiques, stratégies et programmes relatifs à la protection sociale intersectorielle.

335, Av. Mohammed V, Rabat - Tél: +212 537 76 10 25 / 14 03 / 36 62 - Fax: +212 537 76 38 95
Email: contact@sante.gov.ma - Site: www.sante.gov.ma

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5323 - Wadifa Info - page 1/5

12. Parmi les définitions suivantes, quelle est/quelles sont celle(s) qui est/sont fausse(s) ?

a) L'habitude est une manière d'agir dans la vie quotidienne, acquise par de fréquentes répétitions, qui demande beaucoup d'attention et qui nécessite un fonctionnement efficace
b) La déficience est toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique
c) La fonction est l'incapacité à utiliser des composantes de ses performances occupationnelles pour réaliser une tâche
d) L'occupation est un groupe d'activités, culturellement dénommé qui a une valeur personnelle et socioculturelle et qui est le support de la participation à la société

13. Quelle est/Quelles sont les propositions correctes ?

a) La déficience est toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normale pour un être humain
b) L'incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normale pour un être humain
c) L'incapacité correspond à le niveau de fonctionnement le plus élevé susceptible d'être atteint dans un domaine donné, à un moment donné
d) Aucune proposition n'est juste.

14. Parmi ces concepts, choisissez celui/ceux qui sont corrects :

a) "LE HANDICAP" est toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normale pour un être humain.
b) La capacité est le niveau de fonctionnement le plus élevé susceptible d'être atteint dans un domaine donné, à un moment donné.
c) Le désavantage est le niveau de fonctionnement le plus élevé susceptible d'être atteint dans un domaine donné, à un moment donné
d) Aucune proposition n'est juste.

15. Pour faire face à la pandémie, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a mis en place :

a) 15 hôpitaux de campagne pour prendre en charge les personnes atteintes par la Covid-19
b) 250 lits d'hôpital
c) 1400 lits de réanimation et de sous intensifs
d) Un système de roulement 24/24 heures dans les urgences de proximité

16. On entend par une filière de soins :

a) Une organisation verticale hiérarchisée de la prise en charge des patients au sein du même territoire sanitaire.
b) Une organisation verticale non hiérarchisée de la prise en charge des patients au sein du même territoire sanitaire
c) Une organisation horizontale non hiérarchisée de la prise en charge des patients au sein du même territoire sanitaire.
d) Une organisation horizontale hiérarchisée de la prise en charge des patients au sein du même territoire sanitaire.

17. Les déterminants sociaux de la santé :

a) Sont essentiellement liés aux circonstances dans lesquelles les individus naissent.
b) Influencent la santé d'une façon favorable seulement.
c) Influencent la santé surtout d'une façon défavorable
d) Ces déterminants qui dictent les niveaux d'intervention des services de santé

18. Parmi les propositions suivantes, quelle(s) est/sont celle(s) est/son fausse(s) :

a) L'égalité est une règle qui se base sur la capacité d'offrir la même chose à tous les individus.
b) L'équité repose sur la volonté de donner aux individus ce dont ils ont besoin.
c) L'égalité et l'équité sont deux concepts analogues.
d) L'égalité est meilleure que l'équité.

19. L'offre de soins est conditionnée par :

a) La demande de la communauté et des individus.
b) Les besoins déterminés par les professionnels.
c) L'environnement historique et actuel.
d) Les moyens financiers seulement.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5323 - Wadifa Info - page 2/5

20. Les composantes du système de santé sont :

a) Ressources humaines pour la santé
b) Financement y compris les systèmes d'assurance
c) Systèmes de formation universitaire d'un pays
d) Achats, logistique et systèmes d'approvisionnement

21. Les fonctions d'un système de santé :

a) Sont de l'ordre de 5 fonctions
b) Sont principalement liées aux prestations de services
c) N'englobent pas la production des ressources humaines
d) La fonction stewardship désigne l'ensemble des fonctions assumées par les pouvoirs publics en vue d'atteindre les objectifs nationaux de santé

22. Les structures d'appui du réseau hospitalier sont constituées de :

a) L'école nationale de santé publique
b) Le centre de transfusion sanguine et d'hématologie
c) Le centre national de radioprotection.
d) Les centres d'addictologies

23. La carte sanitaire :

a) Est établie pour une durée maximale de 10 ans
b) Est un outil de planification et d'organisation de l'offre de soins au niveau régional
c) Définit le type, les normes et les modalités d'implantation des infrastructures d'installations sanitaires
d) Est établie par la direction régionale de la santé, après concertation avec le ministère de tutelle

24. Parmi les instances de concertation en matière de santé, on cite :

a) Le conseil supérieur de la santé
b) Le comité national d'éthique
c) Le conseil national consultatif de la santé
d) L'observatoire régional de la santé publique

25. L'exercice des professions de rééducation se fait :

a) Dans le secteur public seulement.
b) Dans le secteur privé à but lucratif.
c) Dans le secteur privé à but non lucratif.
d) Seulement en tant que fonctionnaire d'état

26. Lors de leur pratique quotidienne :

a) Les professionnels de rééducation exerçant dans le secteur privé, sont tenus au respect du secret professionnel
b) Les professionnels de rééducation sont appelés, quel que soit le secteur dont ils relèvent, de respecter les principes de moralité, d'intégrité et d'abnégation
c) Les professionnels de rééducation sont appelés, quel que soit le secteur dont ils relèvent, de respecter les principes de moralité, d'intégrité, d'abnégation et d'éthique professionnelle
d) Aucune réponse n'est correcte

27. Les rééducateurs relevant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale sont régis par :

a) Le statut général de la fonction publique
b) Le règlement intérieur des hôpitaux
c) Le décret n°2.17.535 relatif au statut particulier du corps interministériels des infirmiers et techniciens de santé.
d) Aucune propositions n'est juste

28. Selon le décret n°2.17.535 relatif au statut particulier du corps interministériels des infirmiers et techniciens de santé, le rééducateur, en tant que fonctionnaire, est appelé à remplir les missions suivantes :

a) Élaboration des plans de traitement et d'intervention, et leur mise en exécution et évaluation, au profit des patients et des usagers des services sanitaires
b) Dispense des soins et des services visant la prévention et la rééducation des conséquences fonctionnelles physiques, cognitives, psychologiques et sociales, des déficiences des capacités des patients.
c) L'exécution et la dispense des prescriptions médicales ayant pour but la prévention, le diagnostic
d) Aucune réponse n'est correcte

wadifa-info.com
نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو
Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5323 - Wadifa Info - page 3/5

29. Le décret n°2.17.535 a été publié en :
a) Septembre 2017.
b) Octobre 2017.
c) Novembre 2017.
d) Décembre 2017.

30. Ce décret classe les professionnels de santé (infirmiers et techniciens de santé) en :
a) 2 cadres.
b) 3 cadres.
c) 4 cadres.
d) 5 cadres.

31. Le cadre des rééducateurs comprend le ou les grades suivants :
a) Le rééducateur 1er grade.
b) Le rééducateur 2ème grade.
c) Le rééducateur 3ème grade.
d) Le rééducateur hors grade.

32. La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIH-2) :
a) A été adopté en 2021.
b) Est un moyen de contrôle de la santé des personnes en situation de handicap.
c) Propose un langage uniformisé et normalisé ainsi qu'un cadre de travail pour la description des états de santé.
d) Est une classification du fonctionnement humain et du handicap.

33. La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIH-2) est une classification adoptée par :
a) OMC.
b) ONU.
c) FNUAP.
d) OMS.

34. Parmi les buts de la CIH-2, on cite :
a) Etablir un langage pour décrire les états de santé et les conséquences qui en découlent.
b) Fournir une base scientifique pour comprendre et étudier des états de santé exclusivement.
c) Fournir une base scientifique pour comprendre et étudier les états de santé, les conséquences qui en découlent, ainsi que leurs déterminants.
d) Permettre une comparaison des données entre pays, entre disciplines de santé, entre services de santé et à différents moments.

35. Le nombre des centres régionaux et provinciaux de rééducation fonctionnelle et d'appareillage orthopédique en 2021 est de :
a) 20 centres.
b) 21 centres.
c) 22 centres.
d) 23 centres.

36. La carte sanitaire et le schéma régional de l'offre de soins (SROS) ont pour objet de :
a) Prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins publique et privée.
b) Satisfaire de manière optimale les besoins en soins et services de santé de la population.
c) Réaliser l'harmonie et l'équité dans la répartition spatiale seulement des ressources.
d) Corriger les déséquilibres régionaux et internationaux.

37. Les normes d'implantation d'un CHR selon la carte sanitaire :
a) 200 000 hab avec 5 spécialités.
b) 200 000 hab avec 10 spécialités.
c) 200 000 hab avec 20 spécialités.
d) Toutes les réponses sont fausses.

wadifa-info.com
نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو
Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5323 - Wadifa Info - page 4/5

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer — النموذج التالي للتحضير

نموذج مباراة توظيف تقني من الدرجة الثالثة - وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى والتشغيل والكفاءات 2025

Modèle de concours : Technicien – 3e grade – Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences 2025

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/390

Chaîne WhatsApp — قناة واتساب

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Le site — الموقع

كل المباريات المفتوحة والنماذج مع التصحيح، مجاناً

Tous les concours ouverts et les sujets corrigés, gratuits

www.wadifa-info.com